



Commune de Florennes  
Province de Namur

## ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

**CONSIDERANT** que Monsieur Eddy DE JAEGHERE souhaiterait prolonger son autorisation de placer un échafaudage devant son habitation située rue des Halles, 255 /B à Morialmé, pour une période de deux mois et ce, afin de terminer ses travaux;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures en vue d'assurer la bonne réalisation de ces travaux et la sécurité des usagers de la route et des piétons;

**VU** les dispositions légales en la matière, notamment le règlement général de circulation routière;

**VU** la loi communale et les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation;

### ARRETE :

#### Article 1

Du 01 février au 31 mars 2012, le stationnement de tous véhicules est interdit rue des Halles à Morialmé, aux abords du numéro 255/B (grange)

#### Article 2

L'exécutant des travaux sera en outre tenu de se conformer au schéma de signalisation prévu à l'AM du 07.05.1999, portant la signalisation des chantiers.

#### Article 3

La signalisation prévue sera placée par et sous la responsabilité du demandeur et ce conformément aux dispositions de l'AR du 01.12.1975 et de l'AM du 25.03.1977.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

#### Article 5

Les infractions aux dispositions de cet arrêté seront punies de peines de police à moins que pour le fait commis la loi ou les règlements généraux n'aient prévu d'autres peines.

#### Article 6

Le présent arrêté sera soumis à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance. Il sera transmis au Gouverneur de la Province de Namur, au Service du Mémorial Administratif à Namur, aux Greffes du Tribunal de 1ère Instance à Dinant et du Tribunal de Police à Dinant, au Directeur Coordinateur Administratif de la Police Fédérale à Dinant, au Commissaire Divisionnaire de la zone de Police FLOWAL, au Commandant des Pompiers à Florennes.

Fait à Florennes, le 18 janvier 2012

Le Bourgmestre,

  
Pierre HELSON

